



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le règlement numéro 385-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a été adopté par le conseil municipal le 10 mai 2011.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 13^{ième} jour du mois de mai deux mille onze.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général